

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-05-15/13

Nombre de conseillers en exercice 25
Quorum 14
Présents 18
Votants 22

Le quinze mai deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE

Absents excusés David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Catherine CERRO

Pouvoirs Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE, Malo TRICCA donne pouvoir à Laurence CHIRAT, Monique TALEB donne pouvoir à Marie-France PILLOT, Brice DEVIF donne pouvoir à Stéphane PITOUT

Secrétaire Marie-France PILLOT

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ A LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN BORDANT LE PROGRAMME CHATEAU BRUN, ROUTE DE MORNANT

Monsieur Etienne FLEURY, Conseiller municipal en charge de l'urbanisme expose :

Un permis de construire, enregistré sous la référence PC0691761900010, a été déposé par la société Spirit Immobilier le 9 mai 2019, pour la construction d'un ensemble immobilier entre la route de Mornant et la rue des Veloutiers.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) n°4 « Château Brun », inscrite au PLU de la Commune. Le principe d'aménagement de cette OAP prévoit « d'élargir et aménager la voie pour laisser plus de place à un cheminement piéton sécurisé à l'Est ».

Afin que cet aménagement piéton soit réalisé en concordance avec la route de Mornant, le permis de construire a prévu une bande de terrain, le long du tènement à l'Est, à rétrocéder à la Commune. Les travaux étant achevés, il est proposé à la Commune d'accepter le transfert de propriété de cette bande de terrain de 98 m² dans le domaine public de voirie communale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2141-1 à L 2141-3,

Vu le PLU de la Commune approuvé le 19 décembre 2018, et notamment l'OAP n°4 « Château Brun »,

Vu l'arrêté N°39-2019 du 5 novembre 2019, autorisant le permis de construire PC0691761900010,

Vu l'arrêté N°9-2020 du 4 mars 2020 autorisant le transfert du permis précité à la société « Soucieu La Flette »,

Vu l'arrêté N°22-2021 du 29 mars 2021 autorisant une première modification du permis précité,

Vu l'arrêté N°21-2022 du 24 mars 2022 autorisant une seconde modification du permis précité,

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du syndicat de copropriétaires en date du 13/05/2024, indiquant un avis favorable à cette cession gratuite ;

Vu le plan parcellaire de division et le plan cadastral annexés à la présente délibération, réalisés M. Frédéric CHASLOT, géomètre-expert à Tarare,

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20240515-DE20240515_13-DE



Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la bande de terrain de 98 m² figurant aux plans annexés à la présente délibération,

PROCÈDE au classement de cette parcelle dans le domaine public de voirie de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce transfert de propriété,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Marie-France PILLOT,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 07 MAI 2024

Dépôt en Préfecture le 22 MAI 2024

Publication le 23 MAI 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire